

L'Entente des Mauges, pionnier du sport adapté

Depuis dix ans, le club d'athlétisme est exemplaire en matière d'intégration des personnes déficientes intellectuelles. Il le prouve ce week-end, avec le championnat de France de cross.

L'initiative

Sur les pistes de Beaupréau et Cholet, ils arborent fièrement leur survêtement vert et noir floqué du logo de leur club. Identique à celui du meilleur des sprinteurs ou du champion du saut à la perche.

À l'Entente des Mauges, tout le monde porte les mêmes couleurs, y compris les athlètes déficients intellectuels. À l'instar des valides, ils peuvent s'épanouir dans l'association, depuis dix ans déjà, grâce à de l'athlétisme adapté ou des activités motrices qui les mettent toujours en réussite, selon leurs capacités.

Les valides en profitent aussi

Jérémy Devy, créateur de la section à son retour au bercail après des études spécifiques à Montpellier, a monté le projet avec une seule ambition : l'intégration. On parle même d'inclusion, désormais. « Dans cette nouvelle notion, des individus « différents » n'ont pas à faire d'efforts d'adaptation à un système dit « normal ». Avec ce concept, il n'y a pas de groupe de personnes avec ou sans handicap, explique-t-il. Toutes les personnes présentent des besoins communs et individuels. La diversité devient la norme. »

Elle est en effet toute naturelle dans le club d'athlétisme de 1 200 adhérents. Ainsi, maintenant, Florian, Hugo ou Zoé ne font que saluer leur référent en arrivant, avant de s'échapper avec leurs homologues valides sur le tartan pour une séance pleine. Ce samedi, ils feront partie des vingt coureurs déficients intellectuels



Au centre, Jérémy Devy, créateur de la section sport adapté de l'Entente des Mauges, lors d'un entraînement.

de l'Entente, adultes et enfants, à disputer le championnat de France de cross, sur l'hippodrome de Clénet, quand quinze autres s'amuseront sur les épreuves open, ouvertes à tous. Car il n'y a qu'à voir le sourire de ces licenciés, même touchés lourdement pour certains, pour se convaincre de l'intérêt de l'inclusion dans le milieu sportif. Ils jouent, se dépensent, rigolent.

« Pour les valides, c'est bénéfique aussi ! Aujourd'hui, ils sont beaucoup plus impliqués, je peux même les mettre en binôme pour un entraînement, assure Jérémy Devy. Ils participent aussi aux stages du

club, avec tout le monde. »

Une réussite que l'association aimerait transmettre et mettra en avant ce week-end, avec des tables

372 athlètes en compétition à Cholet

Atteints de handicap mental ou de troubles psychiques, 372 athlètes venant de tout l'Hexagone prouveront, ce samedi, sur l'hippodrome de Cholet, que le sport est accessible à tous. Répartis dans trois divisions selon leurs capacités physiques, les coureurs tenteront d'atteindre le Graal : décrocher une médaille nationale.

Si certains ne vont pas beaucoup

rondes, des courses découverte et des démonstrations, à découvrir par tous, pour tous.

plus vite que des marcheurs, les plus véloces iront à plus de 17 km/h, aussi vite que les meilleurs spécialistes de niveau interrégional. Pas facile de les suivre, alors ! Mais c'est d'une simplicité enfantine de venir les encourager toute la journée. De 10 h à 16 h 30, les épreuves se succéderont, sous la houlette de plus de 200 bénévoles passionnés.

Jusqu'à trois ans de prison pour l'agression

Ivre, le quatuor s'est invité chez une connaissance, à Angers. Avant de faire pleuvoir les coups.

Trois heures du matin, dans la nuit de mardi à mercredi. Drôle d'heure pour une visite amicale. Deux amis ouvrent pourtant la porte, rue Louis-Gain, à Angers. Avant un déferlement de violence, « un passage à tabac », résume la présidente du tribunal, Monique Legrand. Les quatre protagonistes, deux frères et leurs deux cousins, sont jugés en comparution immédiate, ce vendredi.

Pourquoi cette visite tardive ? « On se connaît, oui. On sait qu'ils jouent tardivement à la console, assure plus âgé des prévenus, 41 ans. Quand j'ai dit : « On y va », c'est devenu n'importe quoi. » Coups de poing, de genou, de pied. L'un des deux joueurs ne voit plus le jour. Il est menacé de se faire couper un doigt. Il finira avec un poumon perforé et un arrêt de travail d'un mois. Les objets et meubles volent dans tous les sens dans l'appartement.

Dans le quatuor, la répartition des rôles apparaît. Il y a l'aîné, « l'instigateur » qui connaissait les victimes, mais ne les avait pas vues depuis « quatre à cinq mois », constate la magistrate. « Il est passé par-là, une soirée qui a dérapé », insiste son avocate, M^e Céline Tavenard. Il n'a donné aucun coup, mais a incité à en donner tout en empêchant son

frère de couper des doigts à une des victimes.

Ce frère et un cousin, quatorze et quinze condamnations au compteur, ont joué les gros bras. « J'ai un trou de mémoire, je ne me souviens pas du tout de la soirée », murmure le frère. « Il est allé au CHU après son interpellation », justifie M^e Monika Pasquini. Le dernier cousin semble un peu perdu. « C'est moi, la console », reconnaît-il au sujet de la PS4 volée. Avant de craquer. « J'ai été placé à l'âge de deux ans. Je voulais passer du temps avec mes cousins. Ça s'est mal passé. Vous avez vu mon cousin ? Il m'en met une, je dors pendant quinze jours. »

Tous sont ivres. À tel point que deux des prévenus ne réussissent même pas à souffler. Pour la procureure Sophie Valente, « cette agression violente appelle à une réponse immédiate ». Elle requiert des peines de trois ans de prison ferme pour Ludovic et Guillaume Lecoq, les deux plus violents. Trois ans dont deux avec sursis pour le plus âgé et un an avec sursis pour le cousin qui a volé la console. Le tribunal correctionnel suit globalement les réquisitions. Ludovic et Guillaume Lecoq partent en prison.

Josué JEAN-BART.

Plus d'accidents, plus de contrôles routiers

37 points de contrôle. Hier après-midi, lors d'une vaste opération, les gendarmes étaient répartis à divers endroits du Maine-et-Loire.

Sur l'A 11, au nord d'Angers, direction Pellouailles-les-Vignes et Villevêque. Hier, une dizaine de gendarmes sont postés au rond-point juste après la sortie n° 13 : contrôles d'identité, d'alcoolémie, fouilles de véhicules, avec la présence de maîtres de chiens, spécialistes en stupéfiants, armes, munitions et billets... Comme dans trente-six autres endroits du Maine-et-Loire. « Une centaine de gendarmes sont mobilisés, le groupement a lancé cette vaste opération pour réprimer les infractions généralisées d'accidents », ajoute le chef d'escadron Patrick Voyer, qui commande l'escadron départemental de sécurité routière.

Ailleurs, sur la route départementale 929, à Freigné, une conductrice vient d'être contrôlée à 146 km/h au lieu des 90 autorisés. « Elle a justifié sa vitesse par une urgence familiale... »

D'autres infractions seront comptabilisées, jusqu'à 19 h. Comme 13 conduites sous l'empire d'un état alcoolique ; quatre conduites après usage de stupéfiants ; 59 dépassements de la vitesse autorisée, dont



Hier, vaste opération de gendarmerie sur les routes du Maine-et-Loire.

trois grands excès de vitesse sur des départementales. En l'occurrence, 160 km/h pour 90 dans le Choletais, 145 pour 90 dans le Segréen et 135 pour 80 (NDLR, pour un permis probatoire), dans le Baugéois. Onze permis ont été retirés sur-le-champ.

D'autres opérations similaires sont prévues ces prochains mois. Le nombre d'accidents, de blessés et de tués a augmenté en 2016. « Et huit personnes ont été tuées sur les routes depuis le début de l'année. Dans plus d'un tiers des cas, des conduites addictives – alcool et/ou stupéfiants – sont en cause. »

Nathalie HAMON.

Ivre et drogué, il a tué un couple sur la route

Le trentenaire comparait hier, devant le tribunal correctionnel. En percutant la voiture qui le précédait en 2014, il a provoqué un incendie mortel.

Il compte ses mots. À la barre du tribunal correctionnel, le trentenaire s'exprime d'une voix à peine perceptible. Comme s'il avait du mal à assumer le poids de ses errements. Qui l'ont conduit à provoquer un accident dans lequel un couple a perdu la vie. Soirée du 18 avril 2014. À Saint-Barthélemy-d'Anjou, un homme et sa femme montent dans leur voiture. Quand ils s'engagent, une voiture leur emboîte le pas. Trop vite. Elle déboule à 122 km/h sur une route limitée à 70 km/h. Choc inévitable.

En pleine ligne droite, par temps sec, la seconde voiture percute la première. Pas n'importe comment. Elle tape juste au niveau de la trappe

à essence de ce véhicule. Quelques étincelles et c'est l'embrasement. Piégés dans leur automobile, l'homme et la femme succombent.

Les analyses montrent que le chauffard ne conduisait pas à jeun. Plus d'un gramme d'alcool dans le sang et des traces de cannabis et d'amphétamines. Très agité, il doit être maintenu jusqu'à l'arrivée de la police.

Face au tribunal, devant le frère et le fils d'une des victimes, il reconnaît qu'il avait fumé et bu trois ou quatre whiskys. Sa mémoire lui joue des tours. Il se souvient juste : « Je n'ai pas du tout vu la voiture. »

À l'époque, il n'allait pas très bien.

Solitaire, il était en proie à des addictions multiples. Depuis, ça va mieux. « J'ai arrêté de fumer, assure-t-il à la barre. Je voyais un psychologue mais j'ai arrêté parce que je n'avais plus. » « Je m'excuse », lance-t-il en direction du banc des victimes. « Je ne veux pas de tes excuses, lui retourne le frère du défunt. Tu m'aurais connu il y a 20 ans, tu ne serais plus là. » À côté, le fils reste silencieux.

« Ça n'est pas simplement une faute d'imprudence, souffle M^e Charline Belin. S'il n'avait pas été dans cet état, cet accident n'aurait pas eu lieu. » « La sécurité routière n'est pas une fatalité, s'agace

la procureure Sophie Valente. Il a cumulé les prises de risques. » Elle requiert trois ans de prison dont un avec sursis. « Il n'est pas victime de l'accident, il en est l'auteur et il en a pleine conscience », assure en défense M^e Estelle Ablain. Elle souhaite une mesure de justice restaurative, pour réunir auteur et proches des victimes.

Son appel n'est pas entendu. Le tribunal condamne son client aux réquisitions. Son permis de conduire est annulé et il ne pourra pas le repasser pendant deux ans. Lui qui n'est pas parvenu à remonter sur un scooter.

Josué JEAN-BART.



Vérandas-Extensions

DERNIER JOUR POUR PROFITER DE L'OFFRE

-10%
sur les 100 premières vérandas

EXIGEZ CETTE PREUVE DE QUALITÉ RÉNOVAAL PAR LE CSTB

* Centre Scientifique et Technique du Bâtiment. (1) -10% de remise immédiate sur les 100 premières vérandas achetées jusqu'au 11 mars 2017, offre non cumulable avec promotion et devis en cours. Voir modalités dans nos Magasins-Expo



PROFITEZ DE 20% DE LOISIRS EN PLUS

TVA 1^{ère} OFFERTE

Fabricant Français de garages, abris et auvents en béton, bois et béton aspect bois

* Offre pour toutes commandes passées entre le 6 au 20 mars 2017, offre non cumulable avec promotion et devis en cours. Voir modalités sur nos expositions